

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA QUATRE-CENT-TROISIEME SEANCE

Tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 7 avril 1987, à 10 heures

Président : M. M. VEJVODA (Tchécoslovaquie)

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare ouverte la 403^e séance plénière de la Conférence du désarmement. La Conférence commence aujourd'hui à examiner, conformément à son programme de travail, le point 6 de son ordre du jour, intitulé "Arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires". En vertu de l'article 30 du Règlement intérieur, les membres qui le souhaiteraient pourront aborder toute autre question se rapportant aux travaux de la Conférence.

A la demande du Président du Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, je tiens à informer la Conférence que le Comité spécial tiendra sa première réunion cet après-midi à 15 h 30, dans cette salle. Auparavant, à 15 heures, le Groupe des 21 se réunira brièvement ici même.

Sont inscrits sur la liste des orateurs les représentants des Etats-Unis d'Amérique, de la République démocratique allemande et de la République fédérale d'Allemagne.

Je donne maintenant la parole au premier orateur, le représentant des Etats-Unis d'Amérique, l'Ambassadeur Hansen.

M. HANSEN (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais) : Je voudrais consacrer mon intervention d'aujourd'hui aux négociations sur l'interdiction des armes chimiques.

Placées sous la présidence de l'Ambassadeur Rolf Ekéus de la Suède, les négociations de la session de 1987 ont bien avancé. La répartition des questions en plusieurs groupes, selon la suggestion de l'ambassadeur Ekéus, a permis de restructurer les discussions et semble avoir permis des progrès. Les coordonnateurs des groupes - M. Nieuwenhuys de la Belgique, M. Macedo du Mexique et M. Krutzsch de la République démocratique allemande - apportent aussi d'importantes contributions aux démarches complexes et détaillées qui sont nécessaires pour négocier les dispositions de la convention.

Les travaux concernant l'interdiction des armes chimiques se sont manifestement intensifiés durant l'année dernière. Cela peut être attribué en partie au fait que le président Reagan et le secrétaire général Gorbatchev se sont engagés, lors du sommet de novembre 1985 à Genève, à accélérer les efforts en vue de conclure en la matière une convention internationale efficace et vérifiable. La délégation des Etats-Unis aussi bien que celle de l'URSS ont contribué à concrétiser cet engagement.

Depuis le début de la session de 1987 de la Conférence du désarmement, d'importants changements sont apparus dans la position de certaines délégations, et le Gouvernement des Etats-Unis évalue soigneusement la signification politique et fondamentale de cette évolution. Je voudrais noter à ce propos que nous nous félicitons de ces changements, tout en soulignant que nous n'accepterons pas une convention affaiblie et inefficace. La négociation d'un instrument efficace est une entreprise complexe dont les détails ont beaucoup d'importance. La Conférence doit donc poursuivre cet objectif avec tout le soin et la détermination nécessaires.

(M. Hansen, Etats-Unis d'Amérique)

Cela étant dit, mon intervention d'aujourd'hui contient des suggestions et des propositions qui, je l'espère, feront avancer les travaux du Comité dans un certain nombre de domaines importants.

Durant les négociations sur les armes chimiques, les Etats-Unis ont souligné que des dispositions concernant une vérification efficace étaient essentielles pour assurer la confiance voulue quant au respect de la convention. Mais il est manifeste que cette confiance ne peut apparaître soudain dès l'entrée en vigueur de la convention. A moins qu'elle n'existe déjà dans une certaine mesure entre les Etats, elle doit être créée, faute de quoi il sera extrêmement difficile d'arriver à un accord. Ainsi, faire naître la confiance doit être un processus graduel, entamé bien avant l'achèvement des négociations.

L'établissement de la confiance devrait commencer par une plus grande transparence de la part de tous les membres de la Conférence du désarmement. Les Etats-Unis sont préoccupés par le fait que certains autres Etats participant aux négociations tiennent secrets leurs programmes relatifs aux armes chimiques. Si des pays refusent d'admettre durant les négociations qu'ils possèdent des armes chimiques, la confiance est sérieusement minée. Par conséquent, il faut que nous reconnaissons tous qu'une plus grande transparence est indispensable pour assurer la confiance dont les Etats ont besoin avant d'être prêts à abandonner leurs armes chimiques. Les Etats-Unis ont constamment mis l'accent sur cette préoccupation dans le cadre des négociations bilatérales et tiennent à ce que ce point soit clairement entendu dans le contexte multilatéral.

Le fait que les Etats-Unis disposent de moyens de dissuasion et de représailles sous forme d'armes chimiques est connu depuis longtemps. Le 10 juillet 1986, les Etats-Unis ont cherché à promouvoir le processus de renforcement de la confiance en fournissant unilatéralement aux membres de la Conférence qui participent aux négociations de nouvelles informations détaillées sur leurs stocks d'armes chimiques et, en particulier, sur l'emplacement et le contenu de ces stocks. Nous demandons instamment aux autres Etats de suivre notre exemple.

Le 5 mars de cette année, dans une intervention en plénière, l'Union soviétique a finalement indiqué de façon détournée qu'elle possédait des armes chimiques. Les Etats-Unis se félicitent de ce petit pas utile qu'a accompli l'Union soviétique. Nous espérons que ce n'est là, de sa part et de celle de ses alliés, que le début d'une plus grande transparence à l'égard de leurs programmes relatifs aux armes chimiques. D'autres Etats feraient bien d'adopter une démarche analogue.

Nous avons aussi noté à ce propos la franchise du Ministre français des affaires étrangères qui a déclaré, le 19 février, que son pays envisageait de se doter de moyens limités et purement dissuasifs dans le domaine des armes chimiques.

Il ne faudrait pas oublier qu'au cours des années, un certain nombre d'Etats, appartenant essentiellement au groupe occidental, ont déclaré à la Conférence du désarmement qu'ils ne possédaient pas d'armes chimiques. On ne peut que se féliciter de telles précisions.

(M. Hansen, Etats-Unis d'Amérique)

Cependant, de nombreux Etats membres de la Conférence sont restés muets. La plupart, assurément, ne possèdent pas d'armes chimiques; mais il serait fort utile qu'ils le disent. On ne peut malheureusement pas exclure que d'autres Etats participant aux négociations possèdent effectivement des armes chimiques. Par exemple, nous nous féliciterions que la délégation iranienne donne des éclaircissements à propos des informations de presse concernant la capacité de l'Iran de fabriquer des armes chimiques.

Etant donné l'ampleur des moyens de guerre chimique que possède l'URSS, les Etats-Unis ont souligné aux autorités de ce pays l'importance d'une plus grande transparence à cet égard. Mais le principe s'applique également à d'autres Etats. Dans le cadre de la Conférence du désarmement, nous lançons un appel à tous les participants aux négociations pour qu'ils indiquent s'ils possèdent ou non des armes chimiques et des installations de fabrication. Il serait utile que le secrétariat rassemble toutes les déclarations pertinentes avec l'aide des délégations concernées. Nous lançons aussi un appel à l'Union soviétique et à tout autre Etat qui reconnaît posséder des armes chimiques pour qu'ils fournissent des informations plus détaillées à cet égard, comme l'ont déjà fait les Etats-Unis.

Notre objectif est de débarrasser le monde des armes chimiques. Il ne peut être atteint que si tous les Etats possédant de telles armes deviennent parties à la future convention. Manifestement, cela ne sera pas automatique. Les membres de la Conférence doivent examiner soigneusement les moyens permettant de promouvoir l'adhésion la plus large possible à la convention. Il n'est pas trop tôt pour aborder la question de savoir comment faire participer à la convention le plus grand nombre possible de la quinzaine d'Etats qui sont actuellement estimés possesseurs d'armes chimiques. De même, les Etats doivent envisager le risque posé par ceux qui sont dotés de telles armes et qui n'adhèrent pas à la convention. Que peut-on faire pour réduire ce risque ? Ce sont là, bien entendu, des questions difficiles, mais elles doivent être posées.

Je voudrais maintenant aborder un certain nombre de points précis concernant la négociation de la convention sur les armes chimiques.

Les négociations intersessions ont abouti à un résultat utile : on est convenu que l'article III du texte à l'examen devrait inclure une disposition visant à ce que l'on déclare "toute installation et tout établissement" pour la mise au point d'armes chimiques. Les discussions ont toutefois montré que la teneur des termes clés "installation et établissement" n'était pas du tout claire. Il est donc indiqué en note dans le texte que d'autres travaux restent nécessaires à cet égard. Afin de résoudre cette question, les Etats-Unis proposent que ces termes se réfèrent aux installations et aux établissements qui se "spécialisent" dans la mise au point d'armes chimiques. Cette précision fournirait un moyen pratique de définir les emplacements directement visés et permettrait de ne pas tenir compte d'installations qui peuvent n'avoir servi qu'indirectement ou une seule fois à la mise au point d'armes chimiques, par exemple une soufflerie susceptible d'avoir été utilisée à l'occasion pour des essais aérodynamiques.

(M. Hansen, Etats-Unis d'Amérique)

Des progrès sensibles ont déjà été réalisés dans le cadre du groupe I en vue d'élaborer des procédures pour la déclaration des armes chimiques et la surveillance des stocks déclarés avant la destruction.

Un pas important a été franchi lorsque la délégation soviétique a annoncé, le 17 février, qu'elle pouvait accepter la destruction de toutes les armes chimiques et qu'elle n'insisterait plus sur le droit de réaffecter certains produits chimiques à des fins pacifiques. C'est là une attitude constructive. Il a toutefois été surprenant d'entendre, le 5 mars, la délégation soviétique accuser les Etats-Unis d'avoir bloqué l'accord dans ce domaine en changeant de position. Cette tempête dans un verre d'eau provenait du fait que les Etats-Unis estimaient que des produits chimiques commerciaux aussi communs et inoffensifs que le soufre et l'isopropanol qui étaient stockés pour la fabrication d'armes chimiques, n'avaient pas besoin d'être détruits et pouvaient être réaffectés à des usages civils. La délégation soviétique n'avait apparemment pas remarqué que les Etats-Unis avaient adopté ce point de vue il y a plus d'un an, au début de 1986, afin de se rapprocher de la position soviétique. Se voir maintenant fustigé pour cause d'accommodement jette un doute sur le sérieux de l'accusation soviétique. Néanmoins, étant donné que notre tentative de concession est apparemment devenue un obstacle aux négociations, nous résoudrons le problème en revenant à notre position initiale, à savoir que tous les stocks d'armes chimiques, y compris des précurseurs inoffensifs stockés aux fins d'armes chimiques, devraient être détruits. Il devrait donc y avoir maintenant accord total dans ce domaine.

En ce qui concerne les installations de fabrication d'armes chimiques, ma délégation a suggéré que les travaux relatifs au groupe II se concentrent initialement sur les domaines faisant l'objet d'un accord général. Nous jugeons approprié que le Comité examine comment fonctionnerait un système de vérification pour l'élimination de ces installations. Ma délégation a présenté un schéma officieux pour faciliter cet examen. Afin de contribuer à faire avancer les discussions, nous distribuons aujourd'hui un document qui contient des suggestions plus détaillées pour une démarche graduelle concernant la vérification de l'élimination des installations de fabrication d'armes chimiques.

Il est essentiel d'avoir dès le départ une idée claire des mesures de vérification qui sont nécessaires pour garantir au niveau international que les parties éliminent leurs installations de fabrication d'armes chimiques. Afin de disposer d'un système de vérification efficace, nous devons veiller à ce que les mesures concernant les déclarations, les inspections et la surveillance sur place au moyen d'instruments soient soigneusement intégrées à des objectifs précis de vérification. Avant de pouvoir décider ce qu'on doit déclarer, il faut savoir clairement quel est le but des déclarations. Avant d'élaborer des procédures et de déterminer la fréquence des inspections, il faut en connaître les objectifs. Avant de déterminer quels pourraient être les types d'instruments nécessaires, il faut savoir à quels objectifs doit répondre la surveillance au moyen d'instruments. Dans notre schéma, nous proposons des objectifs pour chaque aspect du système de vérification touchant les installations de fabrication d'armes chimiques.

(M. Hansen, Etats-Unis d'Amérique)

Nous notons qu'à l'article V, il reste encore à résoudre des questions fondamentales concernant la manière dont doivent être éliminées les installations de fabrication d'armes chimiques. Nous pensons toutefois qu'il existe déjà un accord de principe quant à la méthode générale de vérification dans ce domaine. A notre avis, on peut très bien s'acheminer vers l'élaboration de dispositions concernant la vérification sans préjuger l'issue des autres problèmes.

Le dernier point que je voudrais aborder aujourd'hui porte sur l'inspection par mise en demeure. C'est là un des problèmes clés des négociations, bien qu'il ne soit nullement le seul. On semble s'accorder d'une manière générale à penser qu'une action rapide est nécessaire pour effectuer les inspections et que celles-ci seront obligatoires au moins dans deux cas. Tout en jugeant positive l'évolution de la démarche soviétique, nous estimons que la position annoncée par l'URSS le 17 février manque de logique interne et est loin de répondre aux conditions requises pour des dispositions efficaces en la matière.

Permettez-moi d'illustrer à l'aide de deux exemples pourquoi la position soviétique manque de logique interne.

Dans son intervention du 17 février, le représentant de l'Union soviétique a dit que son pays insisterait sur le système le plus strict de contrôle et de vérification. L'URSS a préconisé des dispositions rigoureuses concernant les inspections de routine pour l'industrie chimique. Or, elle continue de s'opposer aux inspections obligatoires par mise en demeure - le système le plus rigoureux qui ait été proposé - pour la grande majorité des usines chimiques, dont elle se préoccupe tant en apparence. D'après la démarche soviétique, seules les usines relativement peu nombreuses déjà soumises à déclaration seraient ouvertes aux inspections obligatoires par mise en demeure. Les proclamations de l'Union soviétique quant à la vérification rigoureuse et sa position détaillée sont manifestement contradictoires.

En outre, la délégation soviétique souligne l'importance et l'utilité d'autres mesures d'inspection sur place. Elle a suggéré à ce titre l'observation d'une installation de l'extérieur et la collecte d'échantillons chimiques dans les environs. Mais elle ne peut pas expliquer, ou n'a pas expliqué, par exemple, comment ces mesures, ou toute autre de même catégorie, permettraient de déterminer si un blockhaus de munitions suspect contient ou non des armes chimiques. Il semble évident que seule l'inspection du blockhaus lui-même permettra à un inspecteur de déterminer si des armes chimiques s'y trouvent ou non. Au cas où la délégation soviétique connaîtrait un moyen autre que l'inspection susceptible de résoudre le problème, ce moyen devrait être, à notre avis, expliqué de manière approfondie. Les Etats-Unis ne sont pas opposés à l'examen d'autres mesures efficaces, mais si on ne peut pas arriver à un accord à ce sujet, il faut maintenir le droit d'accès obligatoire dans un délai de 48 heures.

La question de l'inspection par mise en demeure sera bientôt abordée dans le cadre du groupe IV. Nous nous félicitons qu'il soit prévu d'examiner chaque aspect du problème. Cette façon de procéder permettra de se concentrer sur la

(M. Hansen, Etats-Unis d'Amérique)

valeur intrinsèque des méthodes de vérification efficace; elle est essentielle et ne doit pas céder la place à des arguties d'auteurs. La délégation des Etats-Unis participera activement et de manière constructive aux discussions, mais n'assouplira pas ses critères de vérification efficace.

Lorsqu'une version révisée du texte à l'examen sera établie à la fin d'avril, elle devrait montrer que de grands pas ont été accomplis durant cette première partie de la session. Mais elle montrera aussi qu'il reste beaucoup à faire avant d'arriver à élaborer des dispositions efficaces et à créer la confiance nécessaire pour que la convention sur les armes chimiques devienne réalité. Tel devrait être l'enjeu essentiel pour chacun d'entre nous.

Le PRESIDENT : Je remercie de sa déclaration le représentant des Etats-Unis d'Amérique et je donne maintenant la parole au représentant de la République démocratique allemande, l'Ambassadeur Rose.

M. ROSE (République démocratique allemande) (traduit de l'anglais) : Permettez-moi tout d'abord, Camarade Président, de vous féliciter au nom de la délégation de la République démocratique allemande pour votre accession au poste important de Président de la Conférence du désarmement pour le mois d'avril. Nous nous félicitons vivement de constater qu'à son stade final et, en conséquence, particulièrement significatif, la session de printemps est placée sous votre direction compétente et avisée. Diplomate de premier plan et parfaitement au courant des affaires de désarmement, vous étiez tout spécialement préparé pour assumer cette charge. Puis, bien sûr, vous êtes le représentant d'un pays socialiste frère, qui joue un rôle important dans les efforts déployés à l'échelle internationale pour réaliser le désarmement. Je tiens à vous assurer que ma délégation vous apportera sa coopération la plus étroite. Je saisis aussi l'occasion qui m'est donnée d'exprimer ma sincère gratitude au représentant du pays socialiste qu'est Cuba, le Camarade Lechuga Hevia, qui a assuré la présidence au mois de mars et s'est acquitté de sa tâche de manière parfaite. Ma délégation a hautement apprécié le dévouement dont il a fait preuve à la tête de la Conférence au cours des quelques dernières semaines.

Ma délégation voudrait faire quelques remarques sur le rapport intérimaire du Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques, qui a été publié sous la cote CD/745. Nous remercions le président du Groupe, M. Ola Dahlmann, ainsi que les autres experts de leur travail solide et constructif. Leurs efforts constituent une part essentielle des activités de la Conférence pour arriver à une interdiction générale des essais nucléaires. Chaque fois qu'il résout un problème scientifique, technique ou méthodologique, le Groupe contribue à faire un pas vers la conclusion d'un traité interdisant les essais nucléaires et permet de dégager un des obstacles qui subsistent.

Le rapport fournit une utile vue d'ensemble des divers éléments dont sera constitué le système d'échange de données sismiques. Il montre qu'on a réalisé des progrès manifestes dans la conception d'un système mondial d'échange de données sismiques, qui s'appuiera régulièrement sur la transmission de données de niveau II (tracés) concernant tous les événements sismiques. On a aussi enregistré des progrès dans les préparatifs de l'expérience internationale sur l'échange de données qui sera réalisée.

(M. Rose, République démocratique allemande)

Il convient de féliciter le Groupe du soin avec lequel il s'est acquitté de sa tâche en mettant à profit les acquis les plus récents de la sismologie et les techniques les plus modernes de collecte, de transmission et de traitement des données. Quand on compare ce rapport à ceux qui l'ont précédé, il saute aux yeux que l'automatisation et l'informatisation jouent un rôle de plus en plus important dans les échanges internationaux de données sismiques.

Les problèmes scientifiques et techniques que le Groupe devra étudier et résoudre sont assurément des plus complexes. Bien que le mandat du Groupe veuille que ces problèmes soient abordés du seul point de vue méthodologique, on reconnaîtra sans peine qu'il se pourrait bien que des points de détail causent des difficultés. Il sera plus facile de les surmonter si les efforts nationaux entrepris dans les domaines pertinents sont accrus et si la coopération internationale s'accroît.

Ma délégation, qui approuve le rapport intérimaire, fait siennes aussi les recommandations présentées au paragraphe 13. On l'a déjà dit, il est très important que l'expérience internationale d'échange de données sismiques de niveau II, prévue pour 1988, soit préparée à temps et de manière approfondie. C'est pourquoi il faut que le Groupe d'experts scientifiques bénéficie en toutes circonstances des conditions de travail qui lui sont nécessaires pour mener sa tâche sans accroc. Compte tenu des ressources qui sont allouées à la Conférence du désarmement pour la semaine du 27 au 31 juillet 1987, le Groupe devrait donc bénéficier des services de conférence qu'il lui faut pour accomplir efficacement sa mission.

Le système mondial d'échange de données sismiques envisagé aura un rôle crucial à jouer pour vérifier de manière fiable si les dispositions d'un futur traité sur la cessation des essais d'armes nucléaires sont bien respectées. Les travaux utiles du Groupe d'experts devraient inciter la Conférence à entreprendre parallèlement et à poursuivre vigoureusement l'élaboration de tous les éléments constitutifs d'un traité sur l'interdiction des essais nucléaires.

Voici ce qu'ont dit à ce propos les ministres des affaires étrangères des Etats signataires du Traité de Varsovie, qui se sont récemment réunis à Moscou : "Les Etats parties au Traité de Varsovie réaffirment leur détermination d'oeuvrer à l'interdiction totale des essais nucléaires et sont en faveur de pourparlers tendant à la conclusion, le plus rapidement possible, d'un accord sur cette question" (CD/748).

Dans son message adressé le 1er avril aux participants à la Conférence du désarmement, le Camarade Gustav Husak, Président de la République socialiste tchécoslovaque, a dit à très juste titre que la façon d'envisager la solution de cette question révélait l'attitude véritable des Etats touchant le problème du désarmement nucléaire en tant que tel.

Pour conclure, ma délégation tient à réaffirmer qu'à son sens, la Conférence du désarmement devrait créer immédiatement un comité spécial au titre de ce point.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de la République démocratique allemande de sa déclaration et des mots aimables qu'il a prononcés à mon égard et à celui de mon pays. Je donne maintenant la parole au dernier orateur inscrit pour aujourd'hui, le représentant de la République fédérale d'Allemagne, l'Ambassadeur von Stülpnagel.

M. von STULPNAGEL (République fédérale d'Allemagne) (traduit de l'anglais) : C'est pour moi un plaisir particulier de vous féliciter de votre accession à la Présidence de la Conférence du désarmement pour ce mois et également, je présume, pour le mois à venir. Nous savons que vous dirigerez nos travaux avec l'aisance et la maîtrise qui sont les vôtres et nous promettons de vous appuyer pleinement.

Il y a environ 25 ans que cette Conférence poursuit sans interruption ses efforts multilatéraux en vue de la limitation des armements et du désarmement. Les risques concrets et les dangers indéfinis qui nous menacent à l'ère des armes de destruction massive imposent à toutes les délégations le devoir d'honorer leurs responsabilités politiques face aux générations humaines présentes et futures et de n'épargner aucun effort pour procéder à une réflexion constructive, engager un dialogue analytique et élaborer des mesures de confiance novatrices. L'établissement de la confiance, qui est au centre de la limitation des armements et du désarmement, exige une volonté de compromis et une évaluation objective de certains faits. Il n'existe pas d'autre forum mondial de négociation sur le désarmement que la Conférence du désarmement, et par conséquent, sa compétence ne fait aucun doute. Nous sommes tous parfaitement conscients de ses possibilités et de ses limites, et nous savons que l'une de ses caractéristiques les plus importantes est le "parallélisme constructif" des négociations multilatérales et bilatérales, qui reste essentiel et qui est susceptible de prendre une nouvelle dimension.

Le jugement que porte ma délégation sur les possibilités de notre Conférence ne me permet pas de partager le pessimisme de certaines déclarations qui ont été prononcées au début de la session de cette année. Je préfère m'associer aux paroles d'espoir qui ont également été exprimées. Depuis que les Etats-Unis et l'Union soviétique sont convenus d'empêcher une course aux armements dans l'espace et d'y mettre fin sur la Terre, les relations Est-Ouest ont manifestement pris un nouvel élan. Les entretiens de Reykjavik ont montré que les deux superpuissances portent maintenant un vif intérêt à l'établissement de relations stables et à la conclusion d'accords importants. Cette détermination peut contribuer à ouvrir de nouvelles perspectives pour les relations Est-Ouest, ainsi que pour le désarmement et la limitation des armements, et cela dans le cadre de négociations non seulement bilatérales, mais aussi multilatérales. Le dialogue sur la sécurité de toutes les parties s'est considérablement intensifié au cours des dernières années et a établi les bases de la contribution réelle que nos négociations peuvent apporter à la création d'un monde plus pacifique, à un niveau moins élevé de confrontation militaire. Ce que l'on demande à la Conférence, c'est d'explorer les possibilités qui existent et de ne laisser passer aucune occasion de conclure un accord.

De l'avis de ma délégation, il n'est pas nécessaire de redéfinir radicalement le rapport entre les négociations bilatérales et les négociations multilatérales. Leur ordre de préséance s'établira de lui-même en fonction

(M. von Stülpnagel, République fédérale d'Allemagne)

de leur importance relative. Ce qui est important, c'est de rappeler les principes dont dépend le succès de chaque forum. Les dernières propositions d'accord visant à éliminer les forces nucléaires intermédiaires à longue portée, qui avaient été initialement présentées à Reykjavik et qui ont été récemment actualisées, offrent des perspectives réalistes de règlement bilatéral à une date rapprochée.

L'élimination de toutes les forces nucléaires intermédiaires à longue portée en Europe serait conforme à l'objectif que recherchent activement les membres de l'Alliance occidentale défensive depuis la double décision de 1979. La conclusion rapide d'un accord mettrait en évidence le sérieux et la crédibilité des efforts de limitation des armements. Elle créerait un stimulant important dans d'autres domaines de négociation, en particulier dans les forums multilatéraux.

Le document de la Conférence de Stockholm, publié en septembre 1986, est la preuve tangible qu'il est possible de conclure des accords multilatéraux, et la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement a démontré, par l'accord réalisé sur un Document final détaillé, qu'il est fondamentalement possible de parvenir à un consensus sur des problèmes aussi vastes que les principes qui sous-tendent le désarmement et les mesures de limitation des armements. Le fait qu'il reste encore à traduire nombre de ces principes dans des mesures de désarmement concrètes prises par les Etats n'ôte rien à leur valeur; cela montre seulement que la communauté internationale n'a pas encore atteint le degré de confiance mutuelle, de détermination politique et de volonté nécessaire pour reconnaître les besoins légitimes de sécurité des autres Etats ou groupes d'Etats.

Nous sommes convaincus que la sécurité est le pivot central de toute politique de désarmement et de limitation des armements. Le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement reconnaît le principe selon lequel, compte tenu de la nécessité d'instaurer la confiance, l'adoption de mesures de désarmement doit se faire de façon équilibrée et équitable, de sorte que le droit à la sécurité de chaque pays soit garanti et qu'aucun Etat ou groupe d'Etats ne retire des avantages par rapport à d'autres.

L'extrême complexité des liens réciproques qui existent entre les structures mondiales et régionales en matière de sécurité exige une harmonisation prudente et équilibrée des décisions et des mesures dont l'importance respective ne saurait être déterminée au hasard. Si les déséquilibres régionaux sapent l'équilibre mondial, inversement, un déséquilibre mondial important peut nuire aux efforts régionaux. Cette observation est valable à la fois pour les catégories d'armes et les structures de sécurité.

Dans la conjoncture actuelle, des accords sur des mesures concrètes de limitation des armements et de désarmement ne peuvent être réalisés que progressivement si l'on ne veut pas diminuer le niveau de sécurité. A chaque étape des réductions et des limitations des forces et des armements, les pays doivent continuer à jouir d'une sécurité crédible. L'expérience montre qu'une démarche maximaliste peut occulter la vision de ce qui est réalisable.

(M. von Stülpnagel, République fédérale d'Allemagne)

Il en résulte que l'on ne tire pas parti des possibilités de consensus qui permettraient la réalisation à long terme d'objectifs plus vastes. Ma délégation est heureuse de noter que cette considération gagne du terrain. Dans cette optique, nous voudrions formuler quelques observations pratiques sur les domaines d'activité actuels de la Conférence.

Le consensus qui se fait progressivement jour à la Conférence, même sur des questions hautement controversées, est illustré par les efforts que l'on accomplit actuellement pour rétablir un comité spécial sur l'interdiction complète des essais nucléaires. L'Ambassadeur Butler mérite nos remerciements pour avoir à nouveau exprimé de façon très claire, dans la déclaration qu'il a faite le 5 mars, ce que ma délégation avait dit le 17 février, à savoir qu'il est temps de traduire sur le plan pratique la convergence de vues réalisée dans ce domaine. Pour ma délégation, il est clair que la Conférence ne pourrait mieux accomplir ces travaux concrets qu'en créant un comité spécial. Ce faisant, il ne faudrait pas insister indûment sur la formulation de son mandat.

A cet égard, ma délégation considère comme encourageantes les observations faites par l'Ambassadeur Rose, le 17 mars, au sujet de l'interdiction complète des essais nucléaires. Nous sommes heureux d'observer qu'elles reflètent une idée que nous avons également avancée à la Conférence, selon laquelle un système satisfaisant de vérification permettant de surveiller le respect d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires devrait être appliqué dès l'entrée en vigueur du traité souhaité.

La contribution que nous avons apportée récemment à cette Conférence et au Groupe d'experts scientifiques au sujet de la vérification souligne les tâches qui y sont liées. S'il ne fait aucun doute que les problèmes de vérification peuvent être réglés, il ne faut pas oublier le volume de travail qui reste à accomplir pour pouvoir réaliser un système de surveillance sismologique à l'échelle mondiale. Ma délégation a souligné à maintes reprises que dans un monde où il y aura bientôt, nous l'espérons, moins d'armes nucléaires, toute tentative de tourner une interdiction complète des essais entraînerait un risque inacceptable pour la sécurité des pays fidèles au traité d'interdiction. Ce n'est pas la moindre raison pour laquelle il convient de trouver au problème quelque peu artificiel des explosions nucléaires pacifiques une solution qui soit véritablement satisfaisante et acceptable du point de vue de la sécurité.

Comme le démontrent les déclarations faites à diverses occasions par les plus hauts représentants du Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne, un traité d'interdiction complète des essais reste un objectif primordial pour mon pays en matière de limitation des armements. De l'avis de ma délégation, il est grand temps que la Conférence s'attaque à un travail concret et orienté vers l'avenir. Les possibilités qui apparaissent dans le domaine du désarmement nucléaire exigent que l'on redouble d'efforts pour établir un équilibre stable des forces classiques. En Europe surtout, les arsenaux d'armes classiques sont excessifs et font pencher la balance à notre désavantage. Aucun pays n'a plus d'intérêt que la République fédérale d'Allemagne à renforcer la stabilité et la sécurité dans l'ensemble de l'Europe, grâce à une plus grande transparence et à un équilibre vérifiable,

(M. von Stülpnagel, République fédérale d'Allemagne)

global et stable des forces classiques à un niveau peu élevé. Mon pays est celui qui est le plus concerné par les risques inhérents au déséquilibre actuel des forces classiques. Compte tenu du pouvoir dévastateur des armes classiques modernes, un conflit classique aurait des conséquences infiniment plus étendues que les destructions causées pendant la seconde guerre mondiale.

C'est la raison pour laquelle, à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, nous avons demandé instamment que de nouvelles mesures soient prises en vue de la limitation des armes classiques. Dans la décision prise par les ministres des affaires étrangères de l'OTAN, le 11 décembre 1986, à laquelle nous avons participé activement, nous avons tenu à indiquer très clairement que l'alliance s'en tient à sa stratégie, qui vise à prévenir toute guerre, non seulement nucléaire, mais aussi classique.

C'est sur cette toile de fond que nous envisageons l'examen des points 2 et 3, dont l'étude, de l'avis de ma délégation, n'exige pas la création d'un organe subsidiaire de la Conférence doté de pouvoirs spéciaux. En matière de sécurité, il semblerait opportun d'examiner les caractéristiques des situations régionales, qui présentent une grande diversité, ainsi que les faits nouveaux éventuels, afin d'avoir d'emblée une idée claire des arrangements nécessaires, des mesures applicables et de l'évolution envisageable. De toute évidence, les débats de procédure prolongés auxquels on se livre sur la nature et la forme du cadre approprié pour examiner ces points empêchent d'entreprendre des délibérations en vue de parvenir à un résultat. Ma délégation estime que les consultations à composition non limitée qui ont eu lieu l'année dernière sur les réunions officieuses constituent un cadre adéquat pour un travail sélectif.

A cet égard, on peut se demander quelle est l'importance relative des "arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires" - question dite des "garanties négatives de sécurité" - dans la perspective du désarmement nucléaire. Il est évident que des mesures concrètes, telles que celles proposées dans le cadre des négociations bilatérales de Genève, auraient une incidence sur l'urgence, la nature et la portée des garanties négatives de sécurité. Cependant, de l'avis de ma délégation, ces garanties devraient différer selon le principal groupe d'Etats considéré. Un accord sur une formule commune négociée aux termes de laquelle les cinq Etats nucléaires fourniraient tous une garantie inconditionnelle et identique de sécurité aux Etats non dotés d'armes nucléaires aurait peu de chances d'être appliqué sans un accord préalable établissant des plafonds stabilisateurs pour les armes et les forces. En conséquence, ma délégation suggère que l'étude du point 6 soit étroitement liée à l'examen des points 2 et 3, en appliquant au maximum le mandat actuel.

S'agissant de l'abolition des armes chimiques, ma délégation a déjà évoqué récemment cette question à diverses occasions et s'est déclarée satisfaite des progrès évidents accomplis dans certains secteurs. A son avis, les négociations ont pris un élan qui non seulement traduit la profonde préoccupation que suscite universellement ce fléau auquel l'humanité est confrontée, mais démontre aussi de plus en plus qu'il existe une obligation politique d'empêcher que cette catégorie d'armes ne continue d'être utilisée.

(M. von Stülpnagel, République fédérale d'Allemagne)

Ces négociations bénéficient en même temps des espoirs nouveaux et des propositions qui se font jour dans d'autres domaines de la limitation des armements, tels que les problèmes de vérification. Il convient maintenant de tirer pleinement parti de l'intensification des négociations visant à élaborer un texte pour conclure dès que possible une convention sur les armes chimiques - question à laquelle mon gouvernement attache la plus haute priorité.

En se concentrant sur les principaux éléments de la convention, ma délégation entend apporter une contribution concrète aux travaux dans ce domaine. Toutes les délégations connaissent le dilemme que pose la nécessité, d'une part, de procéder à un examen et à une décision politique, et d'autre part, d'étudier minutieusement tous les détails du texte. Nous devons prendre pour principe qu'il faut d'abord examiner sur le plan politique les engagements uniformes fondamentaux que doivent prendre tous les pays, puis les formuler en termes précis. C'est ainsi que seul un régime de vérification adéquat peut convaincre tous les pays qu'une convention interdisant les armes chimiques à l'échelle mondiale constitue la meilleure garantie qu'elles ne seront pas utilisées. Cette vérification doit être à la fois efficace et réalisable. La principale tâche, pour la Conférence, consiste à établir l'équilibre nécessaire. Nous estimons qu'en ce qui concerne la question politique centrale de la convention sur les armes chimiques, celle des inspections par mise en demeure, cet équilibre est assuré de façon satisfaisante par la proposition britannique (CD/715). En conséquence, nous continuons de l'appuyer vivement.

Ma délégation a été l'une des premières à souligner, dans diverses contributions et propositions, sa détermination de participer aux efforts visant à prévenir une course aux armements dans l'espace dans le cadre du rôle complémentaire que joue la Conférence dans ce domaine. Ma délégation n'a jamais cédé à l'illusion que les principaux critères de stabilité dans l'espace peuvent être établis dans le cadre d'accords multilatéraux avant que les négociations bilatérales n'aient marqué une percée décisive. Cependant, nous avons toujours préconisé à cet égard, un "parallélisme constructif" et nous avons appuyé des efforts réalistes et complémentaires. Nous regrettons qu'une démarche analytique n'ait pas encore été adoptée pour identifier les défauts et les insuffisances du droit actuel de l'espace. Bien que l'on en ait déterminé les faiblesses et déploré les lacunes, on n'a jamais établi un lien entre celles-ci, ni examiné les moyens d'appliquer des "mesures correctives" concrètes. En conséquence, ma délégation estime que tant que l'on n'est pas parvenu à un accord unanime sur les définitions et les interprétations, il n'y a pas lieu d'examiner les aspects connexes de la conformité des activités spatiales actuelles ou prévues au droit spatial. Nous estimons qu'il est nécessaire et souhaitable d'évaluer de façon cohérente les arrangements juridiques nécessaires et véritablement réalisables en vue d'une convention d'interdiction, ce qui n'est apparemment pas possible actuellement.

Dans le domaine des armes radiologiques, la Conférence a adopté des approches nombreuses et diverses. Il n'a pas été possible de continuer à explorer certaines voies en raison de conflit d'intérêts, dont certains n'avaient finalement pas grand-chose à voir avec le problème central.

(M. von Stülpnagel, République fédérale d'Allemagne)

La question se pose maintenant de savoir si certains intérêts nationaux de sécurité ont une telle importance que les pays qui les servent pour leur propre compte peuvent à la longue entraver ou empêcher l'adoption de solutions dans ce domaine, faisant ainsi obstacle aux intentions d'une majorité écrasante de délégations. Il convient de procéder à une évaluation sérieuse des positions respectives. Ma délégation est convaincue qu'une telle évaluation permettra par la suite de progresser véritablement sur les deux points qui ont fait l'objet de préparatifs conceptuels très poussés, à savoir une convention interdisant les armes radiologiques et la protection des installations nucléaires contre des attaques.

Si j'ai borné mes suggestions aux mesures qui sont objectivement réalisables, c'est que je m'inspire d'une démarche pragmatique tendant à obtenir des résultats tangibles. Cela n'enlève rien au rôle de la Conférence, ni au volume des tâches légitimes et de plus grande portée qu'elle accomplit. Les structures de sécurité sont fragiles. La sécurité et la stabilité à un niveau moindre d'armements et dans de meilleures conditions exigent une conjugaison équilibrée d'efforts bilatéraux et multilatéraux. Notre attachement aux objectifs finals ne doit pas nous empêcher de voir les mesures qu'il est possible et nécessaire de prendre pour parvenir à ces objectifs. Ce sont ces mesures qui nous offrent des possibilités et nous imposent des responsabilités au cours de nos travaux.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de la République fédérale d'Allemagne, l'Ambassadeur von Stülpnagel, de sa déclaration et de ses paroles aimables à mon endroit. Il n'y a plus d'orateurs inscrits; une autre délégation souhaiterait-elle s'exprimer à ce stade ? Je donne la parole au représentant de l'URSS, l'Ambassadeur Nazarkine.

M. NAZARKINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Camarade Président, représentant d'un pays frère, la Tchécoslovaquie socialiste, à l'occasion de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement pour le mois d'avril. La délégation soviétique est convaincue que, sous votre direction, nos travaux porteront leurs fruits. Nous vous souhaitons le succès dans votre tâche difficile. Permettez-moi également de remercier votre prédécesseur, le Camarade Lechuga, Ambassadeur de Cuba, de la contribution qu'il a apportée à la Conférence.

Je voudrais en premier lieu offrir quelques remarques à propos de l'intervention qu'a faite aujourd'hui le représentant des Etats-Unis, l'Ambassadeur Hansen, en soulignant d'abord les éléments positifs qu'elle contient. Les Etats-Unis ont parlé de l'élimination de l'un des obstacles à la réalisation d'un accord quant à la destruction des stocks d'armes chimiques. C'est là, sans aucun doute, un fait constructif. J'espère que la délégation américaine poursuivra dans un même esprit positif les négociations sur l'interdiction des armes chimiques.

Le représentant des Etats-Unis a soulevé la question des inspections par mise en demeure, qui est actuellement l'un des points les plus importants des négociations. Un échange de vues à ce sujet est absolument nécessaire, et il semblerait tout indiqué qu'il se déroule dans des circonstances moins

(M. Nazarkine, URSS)

officielles, comme c'est d'ailleurs le cas d'une manière générale. Je serais donc assez mal venu d'examiner dans le détail les considérations dont nous a fait part aujourd'hui l'Ambassadeur Hansen. Nous aurons la possibilité de le faire en d'autres occasions. Je voudrais simplement souligner que les réflexions de l'Ambassadeur sur les inspections par mise en demeure semblent malheureusement montrer que la position des Etats-Unis n'a pas changé en trois ans, depuis qu'elle s'est arrêtée en 1984 sur l'automatisme de ces inspections. Cela ne saurait concourir à faire progresser les négociations, en particulier si l'on songe que de nombreuses autres délégations ont avancé les considérations les plus diverses quant au moyen de résoudre ce problème. Par ailleurs, il m'a semblé que l'Ambassadeur Hansen manifestait de l'intérêt à l'égard de l'application d'autres mesures d'inspection. Je ne voudrais pas priver l'auteur - qui est, comme on le sait, la délégation britannique - de la possibilité de plaider la cause de cette proposition. Quoi qu'il en soit, un échange de vues approfondi sur la nature de ces autres mesures pourrait fort bien se dérouler de façon moins officielle. Je voudrais demander à la délégation des Etats-Unis de réexaminer de près la proposition britannique et de l'aborder d'une manière plus positive et plus constructive dans la mesure où elle bénéficie d'un large appui dans le cadre des négociations. Cet appui a été confirmé aujourd'hui par la délégation de la République fédérale d'Allemagne, dans l'intervention du représentant von Stülpnagel. Je crois que l'on pourrait, sur la base de la proposition britannique, avancer vers la solution du problème des inspections par mise en demeure.

En ce qui concerne la confiance, elle est certes extrêmement importante et ne peut manifestement pas régner du jour au lendemain. Je remarque que l'Ambassadeur Hansen a émis un jugement positif à l'égard des mesures que la partie soviétique a prises récemment dans ce sens. Je dois en même temps faire observer que la création d'un climat de confiance est un processus bilatéral. L'Ambassadeur Hansen a mentionné que les Etats-Unis avaient publié des informations sur leurs armes chimiques. Je répondrai pour ma part ceci : la publication de quelques données sur les armements témoigne sans aucun doute d'une certaine ouverture, mais, à mon avis, la confiance serait bien davantage renforcée par des déclarations consacrées non pas aux armements ou aux plans visant à élaborer des armes binaires, mais à la limitation des armements et à l'abandon de tels plans. Cette démarche conduirait effectivement à une confiance véritable. Je voudrais rappeler à cet égard les appels lancés en mars dernier à la Conférence des ministres des affaires étrangères des Etats signataires du Traité de Varsovie afin qu'aucune mesure ne soit prise qui puisse entraver la réalisation d'accords mutuels durant les négociations et ralentir ces dernières, et qu'aucune arme chimique ne soit fabriquée, y compris sous forme de systèmes binaires ou à composants multiples. L'adoption d'une démarche de ce genre contribuerait de fait à engendrer la confiance et accélérerait les négociations sur l'interdiction des armes chimiques.

Je voudrais aussi dire quelques mots de l'intervention qu'ont faite les Etats-Unis le 2 avril. Le représentant de ce pays, M. Barthelemy, avait alors évoqué certaines "questions fondamentales", selon ses termes, à propos des points 2 et 5 de notre ordre du jour. Je rappellerai que mon intervention du 3 mars était consacrée elle aussi à ce thème, et je puis donc penser qu'elle compte parmi celles qui ont amené la délégation américaine à réagir comme elle

(M. Nazarkine, URSS)

l'a fait le 2 avril, bien que ma délégation n'ait pas été directement nommée. Je dois d'ailleurs avouer n'être pas tout à fait certain que M. Barthelemy ait réellement visé mon intervention, même après avoir lu le texte de la sienne qu'il m'a aimablement communiqué. Nous parlons effectivement, M. Barthelemy et moi, des mêmes questions, mais je n'ai pas réussi à déceler dans son intervention une réponse directe aux arguments que j'avais avancés, ni aux questions que j'avais posées. Dans le souci de transformer ce "dialogue de sourds" en un échange réel, je reviendrai aujourd'hui, le plus brièvement possible, sur les positions de fond dont on a parlé le 2 avril et le 3 mars.

Si l'on considère l'histoire postérieure à la guerre, on constate que les Etats-Unis justifient chaque avance de la course aux armements - et cette course est bien l'événement le plus caractéristique de la période - par le fait qu'ils devaient prétendument rétablir l'équilibre des forces par rapport à l'Union soviétique. Il n'existe bien entendu aucune balance permettant de peser et de comparer la puissance militaire de l'une et de l'autre partie. Mais il ne faut pas oublier que ce sont les Etats-Unis, et non l'Union soviétique, qui ont fabriqué les premiers la bombe atomique. Les Etats-Unis ont entouré notre territoire d'un réseau de bases aériennes dont les avions pourraient atomiser nos villes. Le fait que nous avons mis au point des missiles balistiques intercontinentaux capables d'envoyer des ogives nucléaires sur des cibles du territoire américain a simplement constitué une réponse à la menace que les Etats-Unis faisaient peser sur nous - et pas du tout le contraire.

Cela n'a pas été le début de la course aux armements dans l'espace, comme l'a imaginé M. Barthelemy le 2 avril. Certes, nous avons été les premiers à lancer un satellite artificiel de la Terre, mais nous l'avons fait dans le cadre du programme de recherches scientifiques de l'Année géophysique internationale, c'est-à-dire à des fins exclusivement pacifiques. Ce n'était donc pas une course aux armements dans l'espace. Il n'existe pas pour l'instant d'armes spatiales de frappe, et si des satellites militaires - par exemple pour l'alerte avancée, les télécommunications et la navigation - tournent dans l'espace, celui-ci reste jusqu'à présent libre d'armes de tir. C'est précisément pourquoi l'on parle à l'heure actuelle de prévenir une course aux armements dans l'espace et de ne pas autoriser le déploiement d'armes spatiales de frappe, c'est-à-dire capables de détruire n'importe quelle cible. Cette position est effectivement énoncée dans la Déclaration commune soviéto-américaine adoptée ici, à Genève, en janvier 1985, en tant qu'objectif des négociations - je cite : "prévenir la course aux armements dans l'espace et mettre fin à celle qui se poursuit sur la Terre, limiter et réduire les armements nucléaires et renforcer la stabilité stratégique". Je souligne qu'on y parle de prévenir la course aux armements dans l'espace.

Or, voici maintenant que cet objectif s'éloigne de plus en plus devant les efforts que déploie l'administration américaine en vue de mettre en place des armes spatiales de frappe dans le cadre de l'Initiative de défense stratégique. Dans mon intervention du 3 mars, je me suis arrêté longuement sur la nature de l'IDS, sur les liens indissolubles entre armes offensives et armes défensives, et j'ai également mis le doigt sur la contradiction qui existe entre la doctrine de la dissuasion nucléaire et les tentatives menées pour faire croire que l'IDS est un moyen d'assurer la disparition de l'arme

(M. Nazarkine, URSS)

nucléaire. A propos de ces mêmes questions, M. Barthelemy, le 2 avril, n'a pas contesté les arguments que j'ai avancés dans mon intervention du 3 mars, à laquelle je me permets d'ajouter ce qui suit.

En premier lieu, il est impossible de nier, dans la détermination du rapport des forces, le lien indissoluble qui existe entre les armes stratégiques défensives et les armes stratégiques offensives. L'acquisition, par une partie, d'un potentiel défensif équivaut à un surcroît de potentiel offensif.

En deuxième lieu, il est impossible de nier que les armes déployées dans l'espace pour détruire les missiles balistiques intercontinentaux peuvent détruire aussi les satellites de l'autre partie, de même qu'elles peuvent être utilisées dans des buts purement offensifs, en particulier pour atteindre à partir de l'espace des cibles situées dans l'atmosphère et sur la Terre, tels que postes de commandement aérien, réservoirs de pétrole, etc.

En troisième lieu, il est impossible de nier le caractère déstabilisateur de systèmes d'armements destinés à modifier le rapport des forces, surtout si l'on songe que ces systèmes sont déclenchés en quelques minutes, voire en quelques secondes. Or, c'est précisément sur de tels systèmes que porte l'IDS. De plus, par ses caractéristiques mêmes, l'IDS renforce l'effet déstabilisateur puisqu'elle crée l'illusion de l'impunité de la première frappe chez celui qui en possède la capacité.

En quatrième et dernier lieu, la course aux armements est programmée dans l'IDS pour de nombreuses décennies à venir. Le perfectionnement du "bouclier" a toujours conduit à celui de "l'épée"; il n'existe pas, comme l'a montré l'histoire, de limites à la rivalité entre le bouclier et l'épée.

Je voudrais revenir une fois encore sur la dissuasion nucléaire. Le principal argument qu'emploient ses partisans revient à ceci, qu'il n'y a pas eu en quarante ans un seul cas d'utilisation de l'arme nucléaire et qu'un conflit global n'a pas éclaté bien que le monde s'en soit trouvé parfois fort proche.

Certes - et personne ne peut le nier -, le caractère dissuasif de l'arme nucléaire est réel. Mais cette réalité est malheureusement très dangereuse. On ne saurait oublier que l'arme nucléaire, si elle réduit la possibilité d'un conflit mondial, ne l'exclut absolument pas et y ajoute même par surcroît des conséquences catastrophiques.

L'issue, telle que nous la voyons, consiste à réduire le niveau des armements nucléaires jusqu'à leur élimination complète. De plus, il se produirait simultanément un processus de limitation des autres types d'armements, ce qui renforcerait aussi la sécurité générale dans d'autres domaines - politique, économique et humanitaire.

Nous proposons d'atteindre l'objectif consistant à édifier un monde dénucléarisé et non violent essentiellement grâce à des mesures de désarmement. L'obscurité continue de régner - et l'intervention de M. Barthelemy ne l'a malheureusement pas dissipée - quant au lien entre la

(M. Nazarkine, URSS)

dissuasion nucléaire et la disparition de l'arme nucléaire, à laquelle doit prétendument aboutir la mise en oeuvre de l'IDS. L'Ouest est-il prêt à renoncer d'une manière générale à la dissuasion nucléaire ou lui faut-il l'échanger contre une autre forme de dissuasion, spatiale par exemple ?

Il existe enfin une autre question fondamentale : les négociations sur le désarmement en position de force. La délégation américaine a affirmé le 2 avril que le déploiement de missiles américains à portée intermédiaire nous inciterait à proposer l'élimination de ce type d'armes en Europe. Imaginez ce qui se passerait si la partie américaine réussissait à nous convaincre de la justesse de cette logique : il nous faudrait, pour faire avancer les négociations sur le désarmement, accroître nos armements dans toutes les directions. Les Etats-Unis en feraient manifestement autant. C'est d'ailleurs bien ce qui s'est produit jusqu'à une date récente. Encore faut-il remarquer que nous renforçons notre capacité de défense pour veiller à notre sécurité. Le moment est toutefois arrivé où les dirigeants soviétiques sont passés à des actes décisifs en vue de briser cette logique suicidaire de la course aux armements. Parmi ces actes de courage politique, on peut citer notre proposition concernant les missiles à portée intermédiaire. Laisser entendre que cette proposition résulte de la pression exercée sur nous par les Pershing, c'est tout simplement faire l'apologie de la course aux armements. Il est assez étrange que la délégation américaine ait choisi la Conférence du désarmement pour mener une propagande en faveur de la course aux armements, et non en faveur des négociations sur le désarmement. Prôner la course aux armements du haut de la tribune de cette Conférence, c'est bien là un paradoxe, tout à fait accablant, qui en dit long sur l'attitude des Etats-Unis à l'égard des négociations.

Pour conclure, je ferai une brève remarque à propos du scepticisme manifesté par M. Barthelemy face à la transparence. Il se produit en Union soviétique des changements très sérieux et profonds, que je qualifierais de révolutionnaires. Il est naturel que les peuples des autres pays désirent s'en faire une opinion objective. Ce n'est qu'en en saisissant la teneur, le sens et le but qu'on peut juger à bon escient notre politique internationale. Aujourd'hui plus que jamais, elle est déterminée par notre politique intérieure, par l'intérêt que nous avons à nous concentrer sur un travail positif d'amélioration de notre pays. C'est précisément pour cette raison que nous avons besoin d'une paix durable et d'une orientation prévisible et constructive dans nos relations internationales. Ceux qui le comprennent se félicitent de nos transformations. J'évoquerai à ce propos le Premier Ministre britannique, Mme Thatcher, qui a fait preuve, au terme de sa visite dans notre pays, d'une attitude positive à l'égard des changements qui se produisent chez nous. Mais d'aucuns, à l'Ouest, craignent que l'ouverture de plus en plus large des possibilités offertes par le socialisme renforce notre régime. Il est manifeste qu'ils ne le souhaitent pas et qu'ils en ont peur. Ils cherchent par conséquent à inspirer la défiance à l'égard de ce qui se passe dans notre pays. Leur raisonnement est visiblement le suivant : ce qui est bon pour l'un est mauvais pour l'autre. C'est là une forme de pensée périmée, qui a fait son temps. Notre désir d'améliorer notre pays ne nuira à personne et le monde entier ne fera qu'y gagner. Nous tenons beaucoup à ce que cela soit compris.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques de sa déclaration et de ses paroles aimables à mon endroit. Avant de faire quelques annonces je voudrais savoir si une autre délégation souhaite s'exprimer ? Le représentant des Etats-Unis a la parole.

M. HANSEN (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais) : Tout d'abord, je vous prie de m'excuser de ne pas avoir salué votre accession à la présidence. Il faut attribuer cela à ma propre incompétence et aussi au fait que j'étais absent de Genève. Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, et à vous dire que la bonne volonté et l'esprit de coopération de ma délégation vous sont acquis dans votre difficile tâche.

Je répugne à transformer une liste de trois orateurs en une liste qui en comptera cinq, d'autant que j'aurai moi-même parlé deux fois. Il est toutefois des choses dont j'estime qu'elles doivent être dites pour assurer l'équilibre et pour que tous perçoivent sous leurs différents angles les problèmes auxquels nous sommes confrontés. Je constate que, selon toute vraisemblance, il y aura bientôt un Comité spécial au titre du point 5, dont l'une des tâches primordiales devrait être d'examiner la réalité actuelle. A bien des égards, ce sera là, me semble-t-il, un forum plus approprié que la plénière pour traiter de certains détails auxquels nous nous achoppons.

Je n'étais pas présent lorsque mon collègue, M. Barthelemy, a parlé; mais j'ai lu le texte de son intervention. Je n'ai l'intention ni de la défendre ni de prendre mes distances; il n'est que de la juger sur ses qualités intrinsèques. J'en ai, pour ma part, trouvé la composition logique et exacte la teneur. L'une des questions dont nous parlons dans cette instance, ou dont nous parlerons de manière plus détaillée, est celle de la militarisation de l'espace ou, si vous voulez, de la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Il faut que nous sachions bien, dans la mesure de l'information disponible, ce que cela signifie pour nous. Parlons-nous de capacité militaire offensive dans l'espace, de capacité militaire défensive dans l'espace, de communications militaires dans l'espace, ou d'engins qui recueillent des renseignements d'intérêt militaire dans l'espace ? Il faut nous efforcer de définir ce que nous entendons. Je ne tenterai pas de le faire ici, mais je voudrais noter que le lancement dans l'espace d'un missile équipé de charges nucléaires répond à coup sûr à une définition de la militarisation de l'espace et que les missiles balistiques intercontinentaux, qui sont très nombreux, sont assurément conçus pour lancer dans l'espace des engins nucléaires destinés à l'attaque de cibles se trouvant dans un autre pays. D'après les analystes américains, on forme aussi le projet d'envoyer dans l'espace des engins nucléaires comme moyens de défense contre les missiles balistiques intercontinentaux. Je fais ici allusion au système antimissile balistique qui entoure Moscou et que l'on connaît à l'Ouest sous le nom de "Galoch". Les possibilités sont très réelles que les missiles de ce système soient équipés de têtes nucléaires et que l'effort défensif soit mis en branle par l'explosion d'une arme nucléaire dans l'espace.

Comme l'a dit mon distingué collègue, l'Ambassadeur Nazarkine, l'existence d'un tel système est bien le reflet d'une interaction entre l'épée et le bouclier. D'autres sont mieux à même que moi d'expliquer la dialectique marxiste du rapport entre l'offensive et la défensive; je me bornerai à constater l'existence de ce rapport qui, dans le contexte offensive-défensive et en particulier s'agissant du nucléaire, a souvent été rappelée. Deux chefs

(M. Hansen, Etats-Unis d'Amérique)

d'état-major de l'Union soviétique, les maréchaux Sokolovsky et Ogarkov, ont été parfaitement explicites à ce propos. Permettez-moi, pendant que j'y suis, de citer un extrait d'un livre assez intéressant, qui a pour titre "La stratégie militaire". L'ouvrage a été écrit sous la direction du maréchal Sokolovsky et la première édition en remonte à l'année 1963, la dernière à 1968. Je ne prétends pas vous donner la teneur de ce livre, mais je voudrais, pour en dégager l'intérêt historique, vous lire quatre paragraphes, en vous priant de faire preuve d'indulgence :

"Pour ce qui est d'étapes aussi marquantes pour la connaissance de l'univers que le lancement du premier satellite artificiel de la Terre, le premier vol au monde d'un homme, d'un groupe d'hommes et d'une femme dans l'espace, la première sortie de l'homme dans l'espace interstellaire, c'est l'Union soviétique qui vient au premier rang. C'est l'Union soviétique qui a créé les fusées les plus puissantes au monde, porteuses d'objets dans l'espace. C'est l'Union soviétique qui, la première au monde, a conçu la bombe à hydrogène et le missile balistique intercontinental ainsi que divers types d'éléments de fusées dont le principe était nouveau."

L'ouvrage mentionne ensuite l'incorporation de divers moyens spatiaux dans le système de défense de l'Union soviétique :

"De l'avis des scientifiques, le XX^e siècle dans sa seconde moitié sera celui de l'espace et de l'énergie thermonucléaire. Cela ne pourra manquer d'influer sur la mise au point d'engins de destruction correspondants et de vecteurs capables de les diriger sur leurs cibles."

"... Compte tenu du fait que les Soviétiques ont réalisé la bombe à hydrogène avant les Etats-Unis et, surtout, que les Etats-Unis ne possèdent pas d'armes thermonucléaires aussi puissantes que c'est le cas pour l'Union soviétique, nous estimons indiscutable notre supériorité sur les pays occidentaux en matière d'armes nucléaires. Les spécialistes américains sérieux reconnaissent que la puissance nucléaire de nos armes stratégiques est très nettement supérieure."

Je n'apprécie pas les échanges où les interlocuteurs ont l'air de zélotes interprétant la Bible, mais une chose est certaine, c'est qu'il est important que nous soyons au courant des faits. A propos des armes chimiques, j'ai eu l'occasion d'insister sur la nécessité d'instaurer la confiance, de manifester entre nous à ce sujet une plus grande transparence. J'en appelle maintenant à faire preuve d'ouverture d'esprit touchant ce qui se produit aujourd'hui dans l'espace. Vous noterez à ce propos que, depuis 1971, c'est-à-dire depuis 16 ans, l'Union soviétique dispose d'un intercepteur opérationnel sur orbite et de l'arme antisatellite et qu'elle possède des lasers basés au sol qui ont été soumis à des essais contre des objets placés dans l'espace. J'ai parlé du site de Chary-Chagan. Quand nous voulons parler de questions de cet ordre, de cette ampleur et de cette gravité, alors il nous faut aussi être francs. L'Union soviétique a dépensé à peu près autant pour sa défense stratégique que pour ses moyens d'offensive stratégique, ce qui dénote aussi l'interaction entre l'épée et le bouclier. Elle est la seule au monde à être dotée d'un système opérationnel contre les missiles balistiques qui ne cesse d'être

(M. Hansen, Etats-Unis d'Amérique)

perfectionné. Elle possède de très nombreux avions qui font partie de ce qui est dénommé la défense aérienne de la patrie. Elle a mis sur pied des programmes pour protéger ses dirigeants et dispose d'un très vaste programme de défense civile. Nous ne contestons pas le droit de l'Union soviétique de disposer de tels programmes.

Dans une instance où nous attachons la plus haute priorité aux questions nucléaires et au désarmement nucléaire, il est évident qu'on reconnaît le fait que les armes nucléaires sont des instruments terribles. J'ai récemment entendu en témoigner à Beijing, en Chine, des gens qui s'étaient trouvés à Hiroshima et à Nagasaki. Les armes nucléaires sont des armes effrayantes, nul ne le conteste. Alors pourquoi prendre ombrage du fait qu'un pays s'emploie à se protéger contre de telles armes ? En réduire le nombre et, si possible, les éliminer entièrement, telle est la tâche à laquelle nous sommes confrontés. Nous ne pourrions la mener à bien que si nous parvenons à instaurer la confiance entre les nations, que si nous atténuons les soupçons qu'elles ont les unes vis-à-vis des autres, que si nous apprenons à coopérer de manière pacifique et constructive.

Le PRESIDENT : Je remercie le Président des Etats-Unis d'Amérique de sa déclaration et des paroles aimables qu'il m'a adressées. Quelqu'un d'autre voudrait-il s'exprimer ? Le représentant de l'URSS a la parole.

M. NAZARKINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe) : Je n'ai pas l'intention de transformer la séance d'aujourd'hui en une tribune d'échanges entre deux délégations et je me limiterai à quelques mots. J'ai, moi aussi, suffisamment de citations en réserve pour pouvoir imiter le représentant des Etats-Unis, l'Ambassadeur Hansen, et prouver que les stratèges américains estimaient opportun que les Etats-Unis atteignent la suprématie militaire. Mais cela prendrait beaucoup trop de temps, et je me bornerai à une seule petite citation. Elle provient de l'ancien président Nixon qui, dans une interview accordée en juillet 1985 au magazine Time, a déclaré ce qui suit à propos du quarantième anniversaire des Etats-Unis en tant que puissance nucléaire :

"Les Américains ont été surpris quand les Russes ont fabriqué la bombe... (Nixon se réfère ici à la bombe atomique en 1949.) Ainsi, les deux Etats avaient la bombe, mais les Américains en avaient davantage d'exemplaires, et c'est alors que les Etats-Unis se sont mis à l'utiliser à des fins diplomatiques. Selon la théorie révisionniste actuelle, la bombe n'a pas joué un rôle important dans notre politique extérieure après la deuxième guerre mondiale. Cette thèse provient de ce que la bombe est très impopulaire. Mais moi je sais qu'elle a joué un rôle".

Cette déclaration de l'ancien Président des Etats-Unis montre clairement l'origine de la course aux armements. Certes, cette course a suivi nombre de zigzags et de détours, mais son origine a bien été telle que l'a décrite Nixon dans la citation que je viens de lire.

Pour conclure, je voudrais me déclarer pleinement solidaire de l'opinion exprimée à la fin de sa deuxième intervention par le représentant des Etats-Unis, l'Ambassadeur Hansen, lorsqu'il a lancé un appel en faveur de

(M. Nazarkine, URSS)

l'établissement de la confiance, en faveur de négociations constructives et fructueuses. Sur ce point, nous sommes absolument d'accord avec lui.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de l'URSS de sa déclaration. Comme personne d'autre ne souhaite prendre la parole, j'en profiterai pour faire quelques annonces.

Les membres de la Conférence se souviendront qu'à notre dernière séance plénière, le Président du Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques a présenté le rapport intérimaire du Groupe publié sous la cote CD/745. Comme de coutume, la Conférence adoptera la recommandation figurant au paragraphe 13 de ce rapport, et qui a trait aux dates de la prochaine session du Groupe spécial. Je compte présenter cette recommandation à la Conférence lors de sa 405^e séance plénière, qui aura lieu le 14 avril.

Je rappelle aussi que l'Office des Nations Unies à Genève sera fermé les vendredi 17 avril et lundi 20 avril, jours de congé officiels à l'Organisation et qu'en conséquence, il n'y aura pas de services de conférence. Le calendrier que nous adopterons à notre prochaine séance plénière tiendra compte de ce fait. Le Groupe de contact sur le programme global de désarmement du Comité de l'espace se réunira immédiatement après la séance plénière dans la salle I et les consultations habituelles des coordonnateurs de groupe avec le Président, auxquelles sont également invités les coordonnateurs des points 2 et 3 pour la journée de demain, commenceront à 15 h 15 précises et non à 15 h 30.

La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement aura lieu le jeudi 9 avril, à 10 heures.

La séance est levée à 11 h 45.